



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Yvelines

Mairie de Montalet-le-Bois

PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DE MONTALET-LE-BOIS du 9 septembre 2024

En l'an deux mille vingt-quatre, Le neuf septembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Maël WOTIN.

Présents : Mme Chavanne Nathalie, Mme Goulier Alexandra, Mme Hamelin Bodin Jacqueline, Mme Quéru Patricia, M. Carrer Stéphane (1^{er} adjoint) (arrivé à 20h40) M. Durand Philippe, M. Netter Francis, M. Wotin Maël (Maire).

Pouvoirs :

Mme Huault Chavanne Marion donne pouvoir à Mme Chavanne Nathalie
M. Lamy Pascal donne pouvoir à M. Netter Francis.

Absents excusés :

Mme Huault Chavanne Marion et M. Lamy Pascal.

A été nommée secrétaire de séance : Mme Chavanne Nathalie

Début de la séance : 20H30

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 3 Juin 2024
2. Révision du tableau des effectifs
3. Illuminations festives
4. Questions diverses

Procès-Verbal du conseil municipal du 9 Septembre 2024

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 3 juin 2024
 - 10 voix Pour (Unanimité)

2. Révision du tableau des effectifs des emplois communaux

Fabrice Chialva, notre agent technique nous quitte le 30 septembre à la suite de sa demande de mutation sur la commune de Mantes-la-Jolie. Nous avons accepté sa demande sans réserve, étant donné la difficulté du suivi de M Chialva ces dernières années quant aux manquements des consignes données ainsi que l'application des différentes tâches de sa fiche de poste. Nous lui souhaitons de s'épanouir favorablement dans son nouveau poste.

C'est pourquoi, nous devons maintenant penser à la suite.

Après cette expérience, l'équipe municipale met en évidence que nous avons besoin de quelqu'un qui saura travailler seul, gérer un planning, avoir une vision globale du village et avoir d'autres compétences que la tonte.

Afin de pouvoir envisager sereinement toutes les possibilités, nous allons créer 2 postes sur notre tableau d'effectifs : 1 titulaire à temps partiel et 1 contractuel à temps partiel

Pour information, ce n'est pas parce que nous créons un poste qu'il doit être pourvu, nous anticipons juste au cas où nous trouverions un agent ou un contractuel.

- 10 voix Pour (Unanimité)

3. Illuminations festives

La CU GPSEO nous propose une nouvelle convention concernant les illuminations de Noël. À la suite de sa lecture, l'ensemble du conseil n'est pas favorable à cette convention.

Pourtant des questions de mise en place se posent. Effectivement, l'année dernière nos bénévoles et conseillés ont reçu bien des critiques de certains habitants, sans pour autant proposer leurs aides à la mise en place des décorations de Noël.

Il faut savoir que cette mission n'est pas simple ; il faut d'abord effectuer l'inventaire des décorations et leurs remises en états, puis les installer via une nacelle et bien sûr, ensuite les enlever de la même manière. L'effectif des volontaires étant très restreints, nous avons décidé de décorer cette année, les entrées et sorties du village ainsi que la place de la mairie et l'école. Il est aussi acté qu'aucune décoration ne sera mise ou déplacée pour les désidératas de habitants mécontents.

- 10 voix Contre (unanimité)

4. Questions diverses

1. Fête du village organisée par le CMJ

Samedi 21 septembre 2024 de 18h30 à 21h00 apéritif dinatoire sans alcool (comme pour les vœux du Maire, chacun apportera sa spécialité pour échanger et faire découvrir vos dons culinaires) et de 20h30 à 23h00 soirée dansante avec un DJ montalboisien. Nous comptons sur vous pour que cette première initiative soit une vraie réussite.

Si la météo ne nous est pas favorable, la mairie propose à la CMJ comme moyen de repli la salle des Fêtes.

2. Création d'un groupe de travail pour la gestion de l'entretien du village

Pour faire suite au départ de notre agent technique, un groupe de travail composé de M. Durand, Mme Goulier, M. Netter, M. Wotin et Mme Chavanne vont se réunir pour évaluer et décider quelles options favorables et économiquement viables pour le village et son entretien au quotidien.

Une nouvelle fiche de poste devra en découler : Emploi titulaire, contractuel, temps plein, temps partiel, prestataires extérieurs, combinaison de solution... Toutes les pistes sont ouvertes.

3. Création d'un groupe de travail sur le logiciel d'action sociales.

Un logiciel nous est proposé gratuitement, reposant sur une base de données RGPD qui combine tous les habitants et les aides possibles. Cela créera aussi un historique des actions menées ou des informations données. Ce logiciel ne fait pas de doublons avec les outils actuels de notre secrétaire de Mairie. La mise en place ainsi que le remplissage des données vont être effectuée par le comité CCAS et s'étalera jusqu'à la fin de l'année civile, sous la direction de Mme Hamelin Bodin Jacqueline.

4. Création d'un groupe de travail sur le ZAN (Zéro artificialisation nette)

Nous devons délibérer avant la fin de l'année sur une orientation.

M. Wotin, Mme Chavanne, Mme Quéru, M. Durand et Mme Hamelin Bodin feront partie de ce groupe.

5. Création d'un groupe de travail sur la préparation du PPI (Plan pluriannuel d'investissement) 2026 -2032

Nous devons envisager les futures actions structurantes en lien avec la GPSEO

Pour illustration, le PPI 2022-2026 a vu et verra la réfection de la rue de l'église, la réfection de la rue de Mégrimont, l'extension du réseau d'éclairage public chemin de la Croix de Damply, le remplacement des mâts et luminaires (par du LED) sur l'ensemble de la commune.

La nouveauté de cette période est que les projets devront être structurants et classés par ordre de priorité. Nous devons proposer jusqu'à 5 actions. Le renouvellement des voiries sera traité dans un programme annexe d'entretien du patrimoine.

Le groupe sera composé de Mme Goulier, M. Netter, M. Durand, Mme Quéru, Mme Hamelin Bodin et M. Wotin et devra effectuer ses propositions avant le 30 septembre de cette année.

6. Colis de Noël

Cette année, l'équipe municipale a fait le choix, en partenariat avec le PNR (Parc National Régional du Vexin) d'encourager et de soutenir les producteurs et entreprises locales. Le colis de Noël 2024 sera donc constitué de produits du Vexin, et sa préparation confiée à l'ESAT de Jouy le Moutier (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) qui emploie des personnes handicapées.

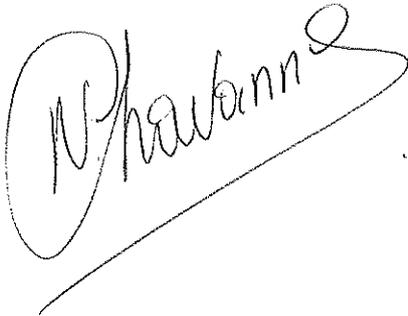
Nous espérons que ce choix sera apprécié de tous les bénéficiaires.

7. Petit rappel de civisme !

Nous vous rappelons que les places du parking de l'école sont à votre disposition et doivent être utilisées suivant le code de la route ! C'est-à-dire une place marquée : une voiture entre les deux lignes. Nous vous rappelons aussi qu'aucune place de parking n'a été tracée devant le portail de l'école. Et pour finir, le trottoir qui permet aux enfants monter et descendre de l'école (route de Jambville) ne doit en aucun cas devenir pour vous et vos voitures, une aire de stationnement ou de dégagement.

Fin de la séance à 22h15

Secrétaire



Maire

